

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL D'ENREGISTREMENT N° 2016-I-807 du 10 AOUT 2016

Vu le Code de l'Environnement et notamment son titre I^{er} (Installations Classées) du livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances) en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-46-30 ;

Vu la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R511-9 du Code de l'Environnement ;

Vu le récépissé de déclaration n°11-175 du 7 juillet 2011 ;

Vu le POS/Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gigean révisé le 20 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2220 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la demande formulée le 17 mars 2016, par la Société LUBRANO & Fils, dont le siège social est situé 1 rue Nicolas Appert, ZAE de la Clau 3 – 34 770 GIGEAN pour la boulangerie industrielle soumise à enregistrement sous la rubrique n° 1510 de la nomenclature des installations classées, exploitée à la même adresse ;

Vu le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé ;

Vu l'avis de consultation du public mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Hérault fixant les jours où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public ;

Vu le registre de consultation qui était à disposition du public en mairie de Gigean du 9 mai au 3 juin 2016 inclus ;

Vu l'avis favorable de la commune de Gigean émis lors de la délibération du 25 mai 2016 et l'absence d'avis des communes de Poussan et Montbazin ;

Vu le rapport et les propositions du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, inspection des installations classées, en date du 04/08/2016 ;

Considérant la qualité, la vocation et l'utilisation des milieux environnants ;

Considérant que le demandeur s'engage sur le respect des prescriptions générales de l'arrêté de prescriptions générales susvisé et que le respect de celles-ci, aménagées selon le présent arrêté suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure autorisation ;

Considérant que les conditions légales de délivrance de l'enregistrement sont réunies ;

La boulangerie industrielle, sur le site localisé 1 rue Nicolas Appert, ZAE de la Clau 3 – 34 770 GIGEAN, exploitée par la Société LUBRANO & Fils dont le siège social est situé à la même adresse, est enregistrée sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté.

TITRE 1. PORTÉE DE L'ENREGISTREMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES.....	2
CHAPITRE 1.1. BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE DE L'ENREGISTREMENT.....	<u>2</u>
Article 1.1.1. Exploitant titulaire de l'enregistrement.....	<u>2</u>
CHAPITRE 1.2. NATURE DES INSTALLATIONS.....	<u>2</u>
Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées.....	<u>2</u>
Article 1.2.2. Situation de l'établissement.....	<u>3</u>
CHAPITRE 1.3. CONFORMITÉ AU DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT.....	<u>3</u>
CHAPITRE 1.4. DURÉE DE L'ENREGISTREMENT.....	<u>3</u>
CHAPITRE 1.5. CESSATION D'ACTIVITÉ.....	<u>3</u>
CHAPITRE 1.6. TEXTES APPLICABLES.....	<u>3</u>
Article 1.6.1. Respect des autres législations et réglementations.....	<u>3</u>
Article 1.6.2. Prescriptions des actes antérieurs.....	<u>4</u>
Article 1.6.3. Arrêtés ministériels de prescriptions générales.....	<u>4</u>
TITRE 2. MODALITÉ D'EXÉCUTION.....	4
CHAPITRE 2.1. CONTRÔLES ET INSPECTION DES INSTALLATIONS.....	<u>4</u>
Article 2.1.1. Inspection des installations.....	<u>4</u>
Article 2.1.2. Contrôles particuliers.....	<u>4</u>
Article 2.1.3. Évolution des conditions de l'enregistrement.....	<u>4</u>
CHAPITRE 2.2. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS.....	<u>4</u>
CHAPITRE 2.3. INFORMATION DES TIERS.....	<u>4</u>
CHAPITRE 2.4. EXÉCUTION.....	<u>5</u>

**En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la
mairie de GIGEAN**